



Avis de Course

EUROPEEN SURPRISE

et finale de la Top Voiles Cup Surprise
du 28 au 31 octobre 2021 - grade 3

SOCIETE NAUTIQUE DU LEMAN FRANÇAIS
THONON-LES-BAINS (Haute-Savoie) FRANCE

1. REGLES

La régate sera régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte :

3.1.1 Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux sous pavillon français devront disposer de l'armement de sécurité requis par l'arrêté du 10 février 2016 (Police du Lac).

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Chaque bateau devra posséder à bord une VHF ou un téléphone portable en état de fonctionner.

3.1.2 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe SURPRISE qui rempliront les conditions définies dans les règles de Classe (en particulier, les skippers ou propriétaires devront être à jour de leur cotisation à l'ASPRO SURPRISE). Les règles de classe 2020 peuvent être téléchargées ici : <https://www.asprosurprise.com/regles-de-classe-surprise-2020>

3.2. Equipages

Celui-ci doit être en conformité avec l'article 1.5.4 des règles de classe 2020.





3.3. Inscriptions

L'inscription se feront en ligne sur : <https://www.manage2sail.com/fr/event/6608c824-0b09-4930-ade9-c1fc19770ec9?#!/>

et le paiement sont gérés par le secrétariat du club **SNLF Européens Surprise 2021 Port de Rives Club House 74200 THONON LES BAINS**. Le paiement par chèque est à faire à l'ordre de la SNLF. Toutes les informations de cette régates seront en ligne sur : <https://www.manage2sail.com>

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FF Voile compétition valide. Attention la licence adhérent n'est pas acceptée.
- L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Le certificat de jauge.
- L'attestation d'appartenance à la classe Surprise

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- Le certificat de jauge ou de conformité.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5. Le Certificat de jauge ou de conformité doit être obligatoirement présenté 2 jours avant la régates ou lors de la pré-inscription pour tout régatier FFV ou étrangers.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Bateau	Droit à payer du 10 septembre au 14 octobre 2021	Droits à payer entre le 15 octobre et le 28 octobre 2021
SURPRISE	220 €	300€

Ces droits comprennent : les frais de dossier, la participation à l'Européen, les frais de grutage (mise à l'eau, sortie d'eau), le repas pour l'équipage à la soirée, le pot de la cérémonie d'ouverture, le pot de départ, une dotation.

- Tickets supplémentaires pour la soirée disponibles auprès du Club au plus tard à la confirmation de l'inscription au prix de 15€. Si le ticket est pris le jour même il sera vendu au prix de 20€ sous réserve de repas restants et de places disponibles dans la salle.

- Paniers repas à commander à la pré-inscription au prix unitaire de 7€. Aucune commande ne sera prise sur place.

Les réservations peuvent se faire sur l'adresse courriel du club à info@voilethonon.com





5. PROGRAMME PREVISIONNEL

Date	Heure	
Mercredi 27 octobre 2021	14h00-18h00	Inscriptions et confirmations, mise à l'eau, grutage, jauge
Jeudi 28 octobre 2021	8h00-12h00	Inscriptions et confirmations mise à l'eau, grutage, jauge.
	13h30	Briefing
	14h30	1 ^{er} Signal d'avertissement, course à suivre.
	19h00	Cérémonie d'ouverture
Vendredi 29 octobre 2021	10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement Courses à suivre
Samedi 30 octobre 2021	10h00	1 ^{er} Signal d'avertissement Courses à suivre
	20h00	Soirée des Équipages (en fonction de la situation sanitaire).
Dimanche 31 octobre 2021	10h00	1 ^{er} Signal d'avertissement Courses à suivre Pas de départ après 14h00
	Dès que possible	Remise des prix et pot de clôture.

6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront mercredi 27 octobre de 14H00 à 18H00 et jeudi 28 octobre 2021 de 8H00 à 12H00.

Des contrôles sur la sécurité et sur les mesures de jauge pourront être effectués avant le départ, entre chaque course et après l'arrivée.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site Manage2Sail et affichées au tableau officiel d'information devant le Club.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront du type construit et éventuellement côtier.

9. CLASSEMENT

9.1. Le système de point a minima de l'annexe A s'appliquera.

9.2. Le nombre de course sera de 16 au maximum. Par dérogation à l'article 1.5.2 des règles de classe, 2 courses doivent être courues pour que l'épreuve soit validée.

9.2.1. Quand quatre courses ou plus sont validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

9.2.2. Quand neuf courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant les deux plus mauvaises courses.

10. SYSTEME DE PENALITE

Lors de l'épreuve, par dérogation, aux règles 44.1 et 44.2 des RCV la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité 1 tour.





11. PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

11.1. La mise à l'eau peut se faire par la grue du Club. Chaque équipage doit informer l'organisateur de son jour d'arrivée et de l'horaire prévu de mise à l'eau.

11.2. Chaque bateau devra respecter les instructions d'amarrage données par la capitainerie.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le concurrent autorise la SNLF, l'ASPRO SURPRISE et les sponsors de la compétition, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Européen Surprise 2021 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

16. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'épreuve « EUROPEEN SURPRISE 2021 » est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans un site exceptionnel qu'est le Léman. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets au lac.

17. DISPOSITION COVID

Le « Pass Sanitaire » est obligatoire pour tous les membres d'équipage (vaccination contre la COVID-19 effectuée ou test antigénique ou PCR de moins de 72H). Il est demandé à tous d'avoir une « attitude responsable ». Merci de respecter l'ensemble des gestes barrière (distanciation à terre, port du masque, utilisation du gel hydro alcoolique et éviter tout regroupement).

18. DOTATIONS

Dans le cadre de la finale de la **TOP VOILES CUP SUPRISE**, une Grande Voile de Surprise offerte par TOP VOILES sera tirée au sort parmi tous les participants de « l'EUROPEEN SURPRISE 2021 ».

Un lot de bienvenu sera attribué à tous les bateaux participants.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contact

S.N.L.F Port de Rives 74200 THONON LES BAINS - France

Téléphone : +33 (0)450 71 07 29

Adresse courriel : info@voilethonon.com

Hébergement Voir « Annexe hébergement »





ANNEXE HEBERGEMENT

La région est touristique. Il est prudent de réserver l'hébergement à l'avance.

Renseignements :

Office du Tourisme 2, rue Michaud Château de Sonnaz74200 Thonon les Bains

Téléphone : 04 50 71 55 55

Adresse courriel : www.thononlesbains.com/fr/

Campings Bungalows :

<u>Camping de Saint Disdille</u> 117, av. de St Disdille Tel : 04 50 71 14 11	<u>Camping Lac Noir</u> 28 Avenue de Senevulaz · Tel : 04 50 26 07 28
<u>Camping Le Disdillou</u> 98, av. de Saint-Disdille · Tel : 04 50 26 13 59	

Hôtels :

<u>Hôtel Arc en Ciel 18 place de Crête</u> Hôtel trois étoiles salle de gym et piscine Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 90 63	<u>Hôtel ibis Thonon 2ter av. d'Evian</u> Hôtel trois étoiles avec restaurant Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 24 24
<u>Hôtel à l'ombre des Maronniers</u> Hôtel deux étoiles avec restaurant Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 26 18	<u>Hôtel ibis budget 13 av. de la Grangette</u> Hôtel deux étoiles Wi-Fi & parking gratuits Tel : 08 92 70 03 17
<u>Hôtel du Conte rouge 10bd. Du Canal</u> Hôtel deux étoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 06 04	<u>Hôtel Brasserie Les Palais 11bd. Général Dessaix</u> Hôtel deux étoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 71 32 94
<u>Hôtel F1 Pont de Dranse Z.I. de Vongy</u> Hôtel une étoile Wi-Fi & parking gratuits Tel : 08 91 70 54 06	<u>Hôtel La tasse à Moustache village de Vongy</u> avec restaurant Tel : 04 50 71 25 49

Résidences :

<u>Coté Chalet 20bis Bd. De la Corniche</u> Résidence trois Etoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 26 57 06	<u>Résidence de la Rénovation 4, place du Château</u> Résidence deux étoiles Wi-Fi gratuit Tel : 04 50 26 44 66
<u>Résidence Appart'City 18 Bd. Georges Andrier</u> Résidence trois étoiles Accès internet Tel : 04 50 71 13 60	<u>Residence les Baladines 15bis rue Vallon</u> Résidence trois étoiles Accès Internet Tel : 04 50 83 06 25
<u>Villa Thermae 1, av. du Parc</u> Résidence trois étoiles Accès internet Tel : 04 79 35 38 50	





ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 Applying to
foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

– email: jury.appel@ffvoile.fr

